



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

Séance du comité directeur du 12 février 2018 à 20 heures à la mairie de Pfulgriesheim

Membres présents

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph	M. HABER Alain	M. MEYER Bertrand
Mme BRIFFOTEAU Andrée	M. BERNARDY François	M. AFFOLTER Claude
M. BILLER Christian	Mme JACOB Chantal	M. DURINGER Gérard
M. BURGER Gaston	M. OSTER Pierre	M. JACOB André
M. EYDER Sébastien	M. WUNENBURGER René	

Membre excusée :

Liliane BAUER

Mme Astrid GASS, secrétaire du SIVOM a été désignée comme secrétaire de séance.

Joseph ARENAS, président ouvre la séance.

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. **Adoption du PV de la séance du 27 novembre 2017**
2. **Débat d'orientation budgétaire 2018**
3. **Point ressources humaines :**
 - A. **Autorisation générale de remplacer un agent absent pour maladie ou congé maternité**
 - B. **Prendre une délibération pour que Nadia puisse remplacer Mireille au cours de sa dernière année de mise en disponibilité**
 - C. **Recours à des saisonniers**
4. **Signature de l'avenant n°1 à la convention de prise en charge par le Centre de Gestion de la fonction d'inspection**
5. **Point d'information équipe VEV**
 - A. **Tableau des heures au 31 décembre 2017 et bilan sur l'année 2017**
 - B. **Tableau des heures au 31 janvier 2018**
6. **Divers :**
 - A. **Santé – Sécurité lors des manifestations au Centre Culturel**
 - B. **Point sur la prise d'un arrêté municipal de salubrité concomitant aux trois communes**
 - C. **Motion relative aux bassins de rétention**
 - D. **Cabane à livres**

1. Adoption du PV de la séance du 27 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 27 novembre 2017, a été transmis à l'ensemble des membres par mail du 8 février 2017.

Aucune observation n'a été formulée auprès du secrétariat du SIVOM.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

2. Débat d'orientation budgétaire 2018

Dans le cadre de la préparation budgétaire pour l'année 2018, il appartient au comité directeur de débattre des orientations budgétaires pour cette année.

Au-delà de l'obligation législative résultant de la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, ce débat est l'occasion de porter un regard sur les projets d'équipements et de services envisagés par le comité directeur.

Un document spécifique est joint en annexe.

Après en avoir discuté, le comité directeur approuve le débat d'orientation budgétaire 2018 et décide de valider :

- Une ristourne partielle « supplémentaire » aux communes pour leur rendre des fonds antérieurement versés et dont elles vont avoir besoin, sans mettre en fragilité le SIVOM. Pour se faire, il s'agit de partir du budget primitif 2017 dont il est déduit la moitié de l'écart de gestion constaté au 31 décembre 2017. L'autre moitié « restant acquise » au SIVOM.
- Prévoir les crédits nécessaires pour faire face au remplacement d'agents absents en 2018 pour diverses raisons
- La demande de devis pour avoir des pistes de réflexion sur la construction d'une digue en palplanche derrière l'école, sur un lieu de stockage supplémentaire pour le club des arts martiaux, sur l'installation d'une climatisation dans la salle du bar et à l'étage du Centre Culturel.

Adopté à l'unanimité

3. Point ressources humaines :

A. Autorisation générale de remplacer un agent absent pour maladie ou congé maternité

Il est proposé au comité directeur d'autoriser le Président à engager des contractuels à temps complet ou non-complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats ainsi établis seront conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

Cette délibération à caractère général, permet de remplacer si besoin un agent absent pour l'une des raisons énumérées, sans avoir à faire délibérer systématiquement le Comité Directeur.

Il est ainsi demandé aux membres du comité directeur d'accorder cette autorisation générale de remplacer un agent absent pour tout congé régulièrement octroyé.

Adopté à l'unanimité

B. Prendre une délibération pour que Nadia SAANANE puisse remplacer Mireille MERTZ au cours de sa dernière année de mise en disponibilité

Mireille SPACK a fait connaître au SIVOM son souhait de reconduire sa mise en disponibilité pour une troisième et dernière année consécutive. A l'issue de cette année, elle devra soit réintégrer son poste, soit démissionner.

Mireille SPACK occupait un emploi à raison de 19 heures hebdomadaires. Depuis sa mise à disposition, elle est remplacée par Nadia SAANANE à hauteur de 14 heures hebdomadaires.

Par anticipation de ce qui devrait être une évolution normale du poste si Mireille SPACK ne réintègre pas son poste en fin d'année, il est demandé aux membres du comité directeur de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial non titulaire à raison de 19/35ème à compter du 1er mars jusqu'au 31 décembre 2018. La rémunération se fera sur la même base que sa rémunération actuelle et sera portée mensuellement de 557,36 € à 756,44 €.

Les 19 heures ainsi effectuées au SIVOM, cumulées aux 20 heures 30 effectuées à la mairie de Griesheim-sur-Souffel, auront pour conséquence de lui faire quitter le régime de retraite complémentaire IRCANTEC au profit du régime spécial de la CNRACL, qui s'applique aux agents titulaires et stagiaires effectuant au moins 28 heures hebdomadaires.

Il est ainsi demandé aux membres du comité directeur d'autoriser ce remplacement et cette augmentation d'horaires.

Adopté à l'unanimité

C. Recours à des saisonniers

Par délibération du 11 mai 2015, le comité directeur a créé un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet affecté à des emplois saisonniers.

Pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité, trois saisonniers ont postulé et ont été retenus pour travailler au sein de l'équipe VEV. Il s'agit de :

- Amal SAANANE demeurant à Griesheim-sur-Souffel – du 1^{er} au 30 juin 2018 ;
- Florian LOBSTEIN demeurant à Dingsheim – du 1^{er} au 31 juillet 2018 ;
- Benjamin FORGET demeurant à Dingsheim – du 1^{er} au 31 août 2018

Le coût de ces saisonniers est estimé à 6 000 € charges comprises.

Il est rappelé que les premiers postulants sont les premiers servis. Et qu'il est important de déposer sa candidature avant la préparation budgétaire, soit courant janvier – début février au plus tard.

4. Signature de l'avenant n°1 à la convention de prise en charge par le Centre de Gestion de la fonction d'inspection

Par délibération du 22 février 2016, le comité directeur avait autorisé le Président à signer avec le Centre de Gestion une convention pour la réalisation d'une mission d'inspection par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).

Les services du Centre de Gestion ont adressé un avenant au SIVOM pour signature car les tarifs sont modifiés à compter du 1^{er} janvier 2018 de la manière suivante :

« Dans le cadre de cette convention, la mission de l'agent chargé de la fonction d'inspection du Centre de Gestion du Bas-Rhin sera facturée à raison de 400 € par jour d'intervention et 240 € par demi-journée, conformément à la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 30 novembre 2017. »

Pour information, l'ACFI a effectué une visite d'inspection le 10 octobre 2017 auprès des équipes VEV et NEB. Le rapport d'inspection a été réceptionné fin janvier. Il récapitule notamment les actions à mener. Dans l'ensemble, cette inspection est très satisfaisante et les actions à mener sont mineures. En 2018, l'ACFI reviendra pour inspecter les conditions de travail des ATSEM et de la secrétaire du SIVOM. Il faudra ainsi compter 3 jours (à 400 € chacun) et une demi-journée (à 240 €) de restitution.

Il est demandé aux membres du comité directeur d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

5. Points d'information équipe VEV

- A. Tableau des heures au 31 décembre 2017 et bilan sur l'année 2017 avec graphiques**
- B. Tableau des heures au 31 janvier 2018**

6. Divers

A. Santé – Sécurité lors des manifestations au Centre Culturel

Une réflexion pourrait être menée sur la sécurité des personnes lors des manifestations qui ont lieu au Centre Culturel, comme par exemple en cas de malaise d'un participant.

A ce titre, il est rappelé qu'un convive a fait un malaise lors des Vœux de Griesheim et qu'il a été reconduit chez lui car il a refusé l'intervention d'un médecin ou des secours.

Il est convenu que le SIVOM propose aux communes de Griesheim-sur-Souffel et de Dingsheim un protocole qui indique notamment qui prévenir, qui s'occupe de quoi et un document de décharge si la victime refuse d'être prise en charge.

B. Point sur la prise d'un arrêté municipal de salubrité concomitant aux trois communes

Le comité directeur avait évoqué la possibilité de prendre un arrêté concomitant pour la salubrité dans les trois communes.

Il est proposé que René WUNENBURGER prépare un texte que chaque maire soumettra à son conseil municipal.

C. Motion relative aux bassins de rétention

Il est proposé que le SIVOM prenne la motion suivante, sur laquelle chaque commune membre délibèrera. Puis un courrier commun sera adressé au Préfet.

Les études du projet du Contournement Ouest de Strasbourg A 355 (COS) menées par Socos, filiale de Vinci, prévoient la création de plusieurs bassins de rétention des eaux de pluies situés à l'est du tronçon autoroutier traversant le Kochersberg. Plus précisément à proximité des ruisseaux du Kolbsenbach, Leisbach, La Souffel et du Musaubach. Ces études qui ont été présentées dans les mairies respectives par les ingénieurs de SOCOS, laissent apparaître un sous-dimensionnement manifeste de ces bassins de rétention au regard des fortes pluviométries rencontrées ces 3 dernières années à la fin du printemps (supérieur à 50 litres/m² sous 2 heures). Ce constat est même partagé par les ingénieurs de Vinci mais qui se réfugient toutefois derrière la réglementation qui se limite à la prise en compte des valeurs décennales.

Certains de ces ruisseaux s'apparentent plutôt à des fossés, avec des dimensions très modestes et qui ont une section identique à celle de l'exutoire de rejet des eaux provenant des bassins projetés dans le cadre du COS. L'exemple le plus flagrant se situe sur le Musaubach qui accueillera les rejets collectés par un tronçon de plus de 4 km, comprenant la tranchée et l'échangeur avec la RD 1004. A la lumière de ces arguments, nous demandons instamment et dans un but de prévention d'un risque certain :

- que soit également intégrée la réalité de la contrainte hydraulique supplémentaire apportée par le COS avec un risque avéré d'inondations plus importantes et plus fréquentes des territoires et des habitations situées en aval.
- que les futurs bassins d'orage liés à ce projet soient dans ces conditions dimensionnés à minima sur la base des données recensées des crues dites trentenaires et que nous avons connu ces 3 dernières années. Corrélativement la section des exutoires d'eaux doit nécessairement être adaptée à la section des cours d'eau.
- que des aménagements particuliers soient réalisés le long de la Souffel et sur ses affluents, tels le Musaubach et le Leisbach, en aval du futur COS afin d'éviter toute inondation des communes situées en aval de ces ruisseaux.

D. Cabane à livres

La cabane à livres, projet à l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes, a été fixée sur la façade du Centre Culturel.

L'inauguration a eu lieu samedi 10 février et a fait l'objet d'un article élogieux dans les Dernières Nouvelles d'Alsace.



Signature du procès-verbal de la séance du comité directeur du 12 février 2018

Le Président – Joseph ARENAS	Le 1 ^{er} vice-président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} vice-président – Bertrand MEYER
Andrée BRIFFOTEAU	François BERNARDY	Claude AFFOLTER
Christian BILLER	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Gaston BURGER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Sébastien EYDER	René WUNENBURGER	André JACOB